

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin évoque les avis de Favre et de Puteaux sur la liquidation de la communauté. Il demande à Cantagrel d'autres renseignements sur Puteaux. Il envoie à Cantagrel une réponse d'Armengaud. Il informe Cantagrel que Noirot lui a signalé que des lettres malveillantes avaient été écrites de Guise contre lui au *Petit Journal* à l'occasion de la publication d'un article sur le Familistère. Il lui demande de l'informer sur la séance tenue le soir même à la rue des Saints-Pères et fait valoir l'intérêt que le colonel Favé porte au Familistère après la lecture de la brochure d'Oyon et qu'il doit en parler à l'Empereur. Il signale à Cantagrel que 97 familles attendent d'entrer dans la nouvelle aile d'habitation et que la ville est sens dessus dessous contre lui à ce propos.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 24 avril 1865 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Conflit](#), [Construction](#), [Habitations](#), [Livres](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Bonaparte, Charles Louis Napoléon \(1808-1873\)](#)
- [Favé, Idelphonse \(1812-1894\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Noirot, Jean-Baptiste \(1822-1904\)](#)
- [Oyon, Auguste \(1811-1884\)](#)
- [Puteaux \[monsieur\]](#)

Œuvres citées [Oyon \(Auguste\), *Le Familistère de Guise : une véritable cité ouvrière*, Librairie des sciences sociales, Paris, 1865.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : pavillon central](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 13/01/2024

Lundi le 20 aout 1812

A Monsieur Cantagrel

Deux lettres de M. le Maire ne m'ont pas encore bien fait sur les questions de mes droits dans la liquidation future de mon affaire dont opinio[n] est tellement rapportée de celle de M. Cuthoum mais il y a des temoignements à prouver qui garantissent de véritable intérêt dans le droit qui consiste à immobilier des capitaux qui sont mobilier au jour de la demande. La différence des valeurs pourraient peut être au plus difficile d'après les titres mais être laissé à l'appréciation des partis. et je suis sûr que monsieur le Maire donnera un avis favorable par exemple s'il me donnait pas laisser à ma charge pour faire à M. le Maire le droit de réclamer en valeur mobilier au jour de la demande ce qui pourraient obligé à prendre mes propres constructions pour le payer.

Adresser nous d'autres renseignements sur M. C. je ne pourrais qu'en me ménager quelques jours au moins qui me laisseraient la liberté de continuer et de finir mon affaire.

Je vous envoie les réponses de M. Arromeyrand en preuve de son

affirmation une vérification avait nécessaire il vous faudrait voir comment elle peut se faire et à quel point puis lui demander pour enquerir la véritable que la chose est bien faites comme il l'a été
faite moi le plaisir de jurer
au jour à mon grand greve j'attends
encore une lettre de John Hunter mais
je dois bientôt prendre un parti afin d'être
posé au jour des premières diligences que l'on
fera contre moi et savoir quelques jours
répondre.

Il résulte ma écrit que l'on avait écrit
des lettres malveillantes contre moi au petit
journal; de guise, la liaison de tortue
quit à publier le pamphlet journal
lui qui réussit à échapper aux lettres en un
moins d'heure de qui elles provenaient
lorsqu'il réussit dans doute à la suite du révél.
de ce fait que ces lettres. dites au nom de
moi. le colonel Fair a pris grande la
peine de la brûler de ses yeux le
document qui a demandé avant de
parler à longueur ne le prouveront
pas il portent au sujet de la question
si l'on réussit à guise que l'on coupe
en deux tout lui du pamphlet qui réussit
à être en mains asturri entre lui
22 familles abusant ^{app. impératif} leur entraîne au meurtre
elle met encore la vie des deux hommes entre
moi
bon à vous

Gatineau